

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

---

## SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Non soutenu

### AMENDEMENT

N ° CE2662

présenté par

Mme Métayer, M. Ledoux, M. Fiévet, Mme Liliana Tanguy et Mme Boyer

-----

#### ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 6 par la phrase suivante :

« Ils promeuvent le partenariat permettant de nouer des liens entre les établissements scolaires généraux et agricoles, l'État et les régions, ou les départements ou les communes ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

La création d'un choc d'attractivité des métiers de l'agriculture peut s'établir par la mise en place de systèmes de partenariats entre les établissements scolaires généraux et agricoles, l'État et les Régions.

Cet amendement a été travaillé avec les Jeunes Agriculteurs.